

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Educations corporelle (Partie IV)</b>
<b>Section(s)</b>	- (1 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 2

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Krystel BAVIER	15	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
Education corporelle - Partie 4	15h	Krystel BAVIER

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
Education corporelle - Partie 4 : 15h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
Education corporelle - Partie 4 : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif (travaillée &amp; évaluée)</li> </ul> </li> </ul>

<b>Objectifs de développement durable</b> (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)
Aucun

<b>Acquis d'apprentissage spécifiques</b>
Proposer des activités et des dispositifs didactiques diversifiés au service du développement corporel de l'élève et répondant aux programmes de l'enseignement primaire (CF - C - P) ainsi qu'à l'enseignement spécialisé.

**Contenu de l'AA Education corporelle - Partie 4**

Elaboration de jeux et d'un fichier de jeux adaptés

**Méthodes d'enseignement****Education corporelle - Partie 4** : travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, Activités pratiques**Supports****Education corporelle - Partie 4** : Cours pratiques**Évaluations et pondérations**

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Education corporelle - Partie 4 : Français

**Méthode d'évaluation de l'AA Education corporelle - Partie 4 :**

Evaluation continue 100%

(Articles 138 du décret du 17 novembre 2013 mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précisent que : « Par exception, les évaluations de certaines activités - les travaux pratiques, stages, rapports et travaux personnels - peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs ».) Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : **2022 - 2023**